



Tel : 09 70 21 22 41

PISCINE
LA PLANCHETTE
DINAN AGGLOMÉRATION

accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE AQUA

ARTICLE 1

Il est important de ne pas appréhender le milieu aquatique et de maîtriser l'équilibre afin d'évoluer en toute aisance en petite et grande profondeur durant l'activité. *L'utilisateur a pris connaissance du niveau de pratique des activités et s'assure que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.*

ARTICLE 2

L'utilisateur a pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que des modalités d'inscription.

ARTICLE 3

Le port de combinaison néoprène, de t-shirt et de bermuda n'est pas autorisé.

ARTICLE 4

Les inscriptions aux cours AQUA se font exclusivement sur réservation auprès de l'accueil de la piscine de la Planchette, ou par téléphone au 09.70.21.22.41 ou par mail : accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

ARTICLE 5

Les réservations aux cours AQUA pourront être effectuées jusqu'à 1 heure avant le début du cours AQUA. Toutes réservations non honorées, sans avoir au préalable prévenu jusqu'à 1 heure avant le début du cours AQUA, seront automatiquement déduites sur la carte.

ARTICLE 6

L'accès au cours AQUA est ouvert à toute personne à partir de 16 ans et +. Pour les mineurs accompagnés, la responsabilité du mineur incombe à l'accompagnateur. Si le mineur est seul inscrit aux cours AQUA, le responsable légal aura, au préalable, lu, rempli et signé une décharge parentale en présence de l'agent d'accueil. L'exemplaire sera conservé par la piscine de la Planchette.

ARTICLE 7

Les cartes de cours AQUA sont gratuites et nominatives. Elles ne peuvent en aucun cas être vendues ou louées par le titulaire. Les cartes de cours AQUA sont valables un an à partir de la date d'achat. Les cartes de cours AQUA devront être présentées à chaque passage et uniquement sur les horaires des cours AQUA.

Les cartes devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.

En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée au tarif en vigueur.

ARTICLE 8

Les cartes de cours AQUA ouvrent le droit d'entrée sur les cours AQUA uniquement. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans le hall d'accueil de la piscine.

ARTICLE 9

L'achat des cours s'effectue auprès de l'accueil de la piscine de la planchette. Le règlement s'effectuera par carte bancaire, par chèque libellé à l'ordre de la piscine de la planchette, par chèques vacances (l'appoint devra être réalisé à l'achat de la carte AQUA) ou en numéraire.

ARTICLE 10

Toute personne s'inscrivant à l'activité AQUA organisée par Dinan Agglomération s'engage à adhérer, sans réserve, aux présentes règles particulières.



INFORMATION : « A ce jour, il n'existe pas de températures minimales ou maximales réglementairement requises pour l'eau des piscines publiques. Par contre, des températures de confort sont recommandées par les ARS : 32°C pour les bébés nageurs (circulaire du ministère jeunesse et sports n° 75-141 du 3 juin 1975) ; 25 à 27°C pour les bassins couverts (cours de natation et nage sportive) ; 24°C pour les bassins extérieurs (cours de natation et nage sportive). » Publiée dans le JO Sénat du 23/02/2023 - page 1421.

Pour votre confort, Dinan Agglomération œuvre à maintenir la température de la piscine de la Planchette à 28°C.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de :

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,

La gestion des cartes d'adhésion

La facturation du service.

Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,

Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,

Le service Finances de DINAN Agglomération,

Le Trésor Public Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.

Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse m.collin@dinan-agglomeration.fr

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr. »

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT et DEPOSER A LA PISCINE DE LA PLANCHETTE

Nom :	_____
Prénom :	_____
Date de naissance :	_____
Adresse postale :	_____
Adresse mail :	_____
N° de téléphone :	_____

DATE & SIGNATURE